

# FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

- J'ai déjà mon pass mobilité Ycéo** et je souhaite y ajouter la formule post-paiement Parking pour le stationnement dans les parcs en enclos.
- Je n'ai pas de pass mobilité Ycéo** et je souhaite souscrire à la formule post-paiement Parking.

## IDENTITÉ DE L'ABONNÉ

Madame  Monsieur  Société

N° d'abonné : .....

Nom (ou Société) : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

E-mail (obligatoire) : .....

## IDENTITÉ DU PAYEUR (si différent de l'abonné)

Nom (ou Société) : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

E-mail (obligatoire) : .....

- L'abonné et le payeur reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention et d'utilisation de la formule post-paiement Parking disponibles sur yceo-mobilite.fr
- 

Fait à : ..... Le : .....

Signature abonné : ..... Signature payeur : .....



Toutes vos envies de bouger !

## POST-PAIEMENT PARKING

## LA FORMULE QUI S'ADAPTE À VOS STATIONNEMENTS



LAURE 2021 - STRAIN - FICS NANTES B311221105 - Crédits photos : Getty Images - Impression : imprimé sur papier PEFC - 3000 ea - Goubaux (44).

PLUS D'INFOS SUR [YCEO-MOBILITE.FR](https://yceo-mobilite.fr)

ALLO YCÉO 02 40 00 75 75



Toutes vos envies de bouger !



Saint-nazaire agglo



# COMMENT SOUSCRIRE À LA FORMULE POST-PAIEMENT PARKING ?

**AVEC LA FORMULE  
POST-PAIEMENT PARKING,  
GAREZ-VOUS LIBREMENT  
DANS LES PARKINGS EN ENCLOS  
DE SAINT-NAZAIRE ET PAYEZ  
LE MOIS SUIVANT UNIQUEMENT  
LES STATIONNEMENTS EFFECTUÉS.**

**VOUS N'AVEZ PAS  
ENCORE VOTRE  
PASS MOBILITÉ  
YCÉO**

**VOUS AVEZ  
VOTRE PASS  
MOBILITÉ YCÉO**

## LA FORMULE POST-PAIEMENT PARKING C'EST QUOI ?

La formule post-paiement Parking est un service de facturation différée, accessible à tous les détenteurs d'un pass mobilité Ycéo. Ce service est sans engagement et la création de la carte est gratuite (voir ci-contre). Il permet aux utilisateurs occasionnels des parkings en enclos de stationner sans abonnement ni monnaie et aux abonnés de disposer d'une alternative quand leur abonnement arrive à échéance.

### LES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS



**Le 5 du mois suivant vos stationnements :** vous recevrez un e-mail vous indiquant le montant qui sera prélevé sur votre compte.

**Le 15 du mois :** votre compte bancaire sera débité automatiquement.

*Ex : Pour vos stationnements de janvier, vous recevrez un e-mail le 5 février et serez prélevé le 15 février.*



**Pas de stationnement = pas de prélèvement :** Post-paiement Parking est un service sans abonnement et sans engagement.

Tarifcation en vigueur, consultable sur [www.yceo-mobilite.fr](http://www.yceo-mobilite.fr), à l'Espace Mobilité YCÉO et sur les parkings.

### 1 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER QUI DOIT COMPORTE :

Le formulaire de souscription ci-joint dûment complété

Un justificatif d'identité en cours de validité (de l'abonné et du payeur si différent)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une photo d'identité récente (de l'abonné) ou vous faire photographier gratuitement à l'Espace Mobilité Ycéo

La carte grise du véhicule  
Un RIB

### 2 PRÉSENTEZ VOTRE DOSSIER COMPLET À Espace Mobilité Ycéo

6 place Pierre Semard  
44600 Saint-Nazaire  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h45

le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
**OU envoyez vos documents par e-mail à** [stationnement@yceo-mobilite.fr](mailto:stationnement@yceo-mobilite.fr)

### 3 OBTENEZ VOTRE PASS MOBILITÉ YCÉO

À l'Espace Mobilité Ycéo, repartez avec votre pass et profitez immédiatement du service.

**Par correspondance,** recevez votre pass à domicile sous 8 jours.



### 1 C'EST TRÈS SIMPLE : AJOUTEZ LA FORMULE POST-PAIEMENT PARKING

Présentez-vous à l'Espace Mobilité Ycéo avec :  
Un RIB

Un justificatif d'identité du payeur

La carte grise du véhicule  
**ET ON S'OCCUPE DE TOUT !**

### 2 SI VOUS AVEZ UN ABONNEMENT EN COURS DE VALIDITÉ,

il sera toujours prioritaire. la formule post-paiement Parking reste

« en veille » et prend automatiquement le relais dès que votre abonnement se termine.  
Vous ne payez pas 2 fois pour le même service !

FORMULE ÉGALEMENT  
DISPONIBLE POUR VOS  
DÉPLACEMENTS EN BUS

